



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2019-201

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2019

Sommaire

74_Präf_Präfecture de Haute-Savoie

74-2019-10-31-008 - Arrêté n°PREF/DRHB/BOA/2019-037 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire en préfecture et sous-préfectures (4 pages)

Page 3

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-10-31-008

Arrêté n°PREF/DRHB/BOA/2019-037 portant délégation
de signature en matière d'ordonnancement secondaire en
préfecture et sous-préfectures



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture
Direction des ressources humaines
et du budget
Bureau de l'organisation
administrative
Réf : BOA/AF

Anancy, le 31 OCT. 2019

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE N° PREF/DRHB/BOA/2019-037

portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire en préfecture et sous-préfectures

VU le code de justice administrative et notamment ses articles R.414-1 et suivants et R.611-8-2 et suivants ;

VU la loi organique n° 2001.692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2005.779 du 12 juillet 2005 ;

VU la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°63-608 du 24 juin 1963 relatif au recouvrement des créances de l'État étrangères à l'impôt et au domaine ;

VU le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2005.1621 du 22 décembre 2005 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU les décrets nommant Mme Florence GOUACHE, secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie, M. Wahid FERCHICHE, directeur de cabinet du préfet de la Haute-Savoie, M. Bruno CHARLOT, sous-préfet de l'arrondissement de Bonneville, M. Richard-Daniel BOISSON, sous-préfet de l'arrondissement de Thonon-les-Bains et M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois ;

VU l'ensemble des arrêtés ministériels et des arrêtés des préfets de région portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU les décisions préfectorales affectant les agents au sein des services de la préfecture de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie,

A R R E T E

Article 1 : Dans le cadre de la gestion des crédits pour lesquels le préfet du département de la Haute-Savoie est ordonnateur secondaire, délégation est donnée pour la signature des commandes, contrats et marchés, subventions et décisions individuelles, la constatation du service fait et l'établissement de tous certificats nécessaires à certaines demandes de paiement à :

- Mme Florence GOUACHE, secrétaire générale de la préfecture.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence GOUACHE, délégation est donnée au sous-préfet chargé de son intérim et de sa suppléance.

Article 2 : La délégation de signature prévue à l'article 1 du présent arrêté est donnée, dans le strict cadre des centres de coûts qu'ils gèrent et dans la limite des crédits mis à leur disposition à :

- M. Wahid FERCHICHE, directeur de cabinet du préfet de la Haute-Savoie. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Wahid FERCHICHE, délégation est donnée à Mme Mélanie FATMI, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de la sécurité intérieure, à M. Nicolas GAILLARD, chef du bureau de la représentation et de la communication de l'État, et à son adjointe Mme Amandine THUAULT, attachée d'administration de l'État.

- M. Richard-Daniel BOISSON, sous-préfet de l'arrondissement de Thonon-les-Bains. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard-Daniel BOISSON, délégation est donnée à Mme Anne-Gaëlle BAILLY, attachée d'administration de l'État, secrétaire générale de la sous-préfecture de l'arrondissement de Thonon-les-Bains et à Mme Monique ROLLET, attachée d'administration de l'État, secrétaire générale adjointe.

- M. Bruno CHARLOT, sous-préfet de l'arrondissement de Bonneville. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno CHARLOT, délégation est donnée à Mme Isabelle ANTHONIOZ, attachée d'administration de l'État, secrétaire générale de la sous-préfecture de l'arrondissement de Bonneville.

- M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc BLONDEL, délégation est donnée à M. Aurélien PELTAN, attaché principal d'administration de l'État, secrétaire général par intérim de la sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois.

Article 3 : Délégation de signature est donnée sur le programme 161 pour un montant limité à 1000 euros par demande d'engagement juridique, à Mme Catherine HALLER, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service interministériel de défense et de protection civiles.

Article 4 : La délégation de signature prévue à l'article 1 du présent arrêté est donnée sur les programmes 307, 333 action 2, 723, 348, 349, 148, 216 et 176 sans limitation de montant à Mme Nathalie BRAT, attachée hors classe d'administration de l'État, directrice des ressources humaines et du budget.

De plus, Mme Nathalie BRAT est autorisée à signer électroniquement les marchés supérieurs à 25 000 euros HT dans l'outil PLACE.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie BRAT, la délégation prévue aux deux premiers alinéas de l'article 4 est donnée à Mme Camille PEYRINT, attachée d'administration de l'État, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie BRAT et de Mme Camille PEYRINT, délégation de signature est donnée à Mme Aurélie DUMONT, attachée d'administration de l'État.

Article 5 : En matière d'ordonnancement secondaire, délégation de signature est donnée à :

- Mme Nathalie BRAT, attachée hors classe d'administration de l'État, directrice des ressources humaines et du budget ;
- Mme Camille PEYRINT, attachée d'administration de l'État ;

à l'effet de signer, au nom du préfet :

- les demandes de paiement et autres pièces concernant la comptabilité de l'État, y compris les admissions en non valeur de créances de l'État étrangères à l'impôt et au domaine, les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale ;
- les ordres de recettes rendus exécutoires ;
- tous documents, demandes de paiement et autres pièces concernant la comptabilité de l'État et relatifs au budget de fonctionnement et au patrimoine immobilier de la préfecture, à l'action sociale du ministère de l'intérieur, à la prise en charge des indemnités, allocations, prestations familiales et rémunérations de l'ensemble des personnels dont la gestion est assurée par la préfecture de la Haute-Savoie.

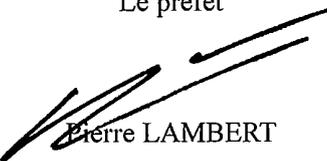
Article 6 : Dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau annexé, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Ange DEPOLLIER, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, coordinatrice départementale des dépenses à la préfecture de la Haute-Savoie et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Christine DUFFAUD, adjointe administrative principale de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, sa suppléante pour signer les ordres de payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Ange DEPOLLIER et de Mme Christine DUFFAUD, Mme Catherine DEPRES, adjointe administrative principale de 1ère classe, assure l'intérim du poste avec délégation identique.

Article 7 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 8 : La secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie,
le directeur départemental des Finances publiques de l'Isère,
le directeur régional des Finances publiques du Rhône
sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le préfet



Pierre LAMBERT

**ANNEXE 1
LISTE DES PROGRAMMES POUR LESQUELS LA DELEGATION DE SIGNATURE DU COORDINATEUR DEPARTEMENTAL EST ATTRIBUEE**

Programmes	Objet des programmes	Ministère
104	Intégration et accès à la nationalité française	Ministère de l'Intérieur
111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail	Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de dialogue social
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Services de l'Président
119	Coopérations financières aux communes et groupements de communes	Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique
120	Coopérations financières aux départements	Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique
121	Coopérations financières aux régions	Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique
122	Coopérations techniques et administratives	Ministère de l'Intérieur
123	Coopérations techniques et administratives	Ministère de l'Intérieur
DCD (MIL/2017)	Coordination de travail gouvernemental	Services de l'Président
148	Fonction publique	Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique
181	Intervention des services départementaux	Ministère de l'Intérieur
145	Cours d'état et autres juridictions administratives	Services de l'Président
149	Remerciements et remerciements en faveur du travail combattant	Ministère de la Défense
172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
207	Sécurité et éducation routière	Ministère de l'Intérieur
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Ministère des affaires étrangères
214 (action régionale)	Concils et pilotage des politiques de l'Intérieur	Ministère de l'Intérieur
214 (nouveau)	Concils et pilotage des politiques de l'Intérieur	Ministère de l'Intérieur
214 (formation)	Concils et pilotage des politiques de l'Intérieur	Ministère de l'Intérieur
216	Concils et pilotage des politiques économique et financière	Ministère de l'Économie et des Finances
223	Vie politique, culturelle et associative	Ministère de l'Intérieur
301	Développement industriel et migrations	Ministère de l'Intérieur
303	Immigration et asile	Ministère de l'Intérieur
307	Administration territoriale	Ministère de l'Intérieur
307 (spécialité technique FREDER)	Administration territoriale	Ministère de l'Intérieur
309 (sans plan de relance)	Ressources des ministères de l'Etat	Ministère de l'Économie et des Finances
333	Moyens matériels des administrations déconcentrées	Services de l'Président
223	Construction aux dépense financières	Ministère de l'Économie et des Finances
743	Fonction ministérielle d'intérêt et des relations de genre et autres points	Ministère de l'Économie et des Finances
754	Coordination à l'équipement des collectivités locales pour l'amélioration des conditions de logement, de la sécurité et de la sécurité routière	Ministère de l'Intérieur
838	CAS Annuels sur le statut des Fonctionnaires communs aux régions, départements, communes, établissements et autres personnes	Ministère de l'Économie et des Finances
Fonds Européens	FEDER régional 2000-2006 et 2007-2013 (compatibilité et emploi)	Géré par le Ministère de l'Intérieur
	FEDER coopération territoriale européenne (inter-régional - région espagnole) 2000-2006 et 2007-2013	Géré par le Ministère de l'Intérieur
	FEDER plus (inter-régional)	Géré par le Ministère de l'Intérieur
	FEDER ; Objectif compétitivité régionale et emploi (2007-2013)	Géré par le Ministère de l'Intérieur